



Sauver les commerces de nos centres villageois

demander que les autorités communales prennent à bras-le-corps les soucis légitimes des habitants pour des villages animés. Nos édiles se disent souvent impuissants face à la main invisible du marché et à la liberté de commerce inscrite dans notre Constitution. Souvent, ils n'anticipent pas les conséquences funestes de l'arrivée ou du déménagement d'une locomotive commerciale comme Coop ou Migros en périphérie du bourg. Or, il existe des moyens d'action pour maintenir la vitalité commerciale de nos centres villageois.

A Cully, le PPA de la gare autorise la construction d'une surface de 800 m² destinée à l'exploitation des CFF, à des activités commerciales et tertiaires. Comme dans les autres gares de cette importance, les

surfaces nécessaires à l'exploitation ferroviaire sont en fait des petits locaux techniques. Il n'y a plus de surfaces pour l'accueil du public,



en dehors des abris-voyageurs aménagés sur les quais. Au vu du rendement financier que les CFF peuvent en attendre, on peut raisonnablement penser qu'une grande partie des 800 m² de la nouvelle gare de Cully sera destinée au commerce. Le bâtiment de la Coop actuellement implanté dans le bourg de Cully a une surface totale de 270 m². L'offre commerciale dans le bâtiment CFF sera donc deux à trois fois plus importante.

Il est donc urgent de faire une analyse détaillée de la situation du commerce dans la commune de Bourg-en-Lavaux et d'évaluer les impacts potentiels des nouvelles surfaces commerciales prévues à la gare de Cully. Une stratégie devrait être définie à la suite, en concertation avec les commerçants et les

habitants. On pourrait s'appuyer sur le Réseau Vieille Ville (www.netzwerk-altstadt.ch) qui est actif depuis des années dans l'accompagnement des autorités locales, des commerçants et des habitants dans l'objectif de renforcer le dynamisme, l'attractivité et la qualité de vie dans les centres villageois.

Oui, il y a des moyens d'action que nous pouvons collectivement mettre en œuvre pour soigner le commerce de nos communes. L'intérêt général doit toujours primer sur les intérêts particuliers. C'est le fondement de l'action publique!

● Pierre Yves Delcourt,
conseiller communal
à Bourg-en-Lavaux (PS),
président de la Fédération suisse
des urbanistes, section romande